

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

CRIDAM



Comité pour le Respect du Droit des Musulmans

N° 4, septembre 2003.

Email : cig@geneva-link.ch

Adresse : 104, rue des Eaux-Vives 1207 Genève.

Site Internet : <http://www.cige.org>

PALESTINE : Droits de l'homme

Deux « Intifadas », pourquoi ?

Après Théodore Herzl, un duo sioniste exemplaire : Shimon et Sharon.

Shimon Peres est le serpent à deux têtes : c'est lui et le parti travailliste qui ont lancé le processus d'annexion des territoires palestiniens et c'est eux aussi, qui avaient encouragé le processus de colonisation.

Quant à Ariel Sharon, la longue liste de ses crimes est d'un machiavélisme démoniaque. A commencer par le massacre perpétré (nuit du 14 au 15 août 1954) dans le village palestinien de Qibya, jusqu'à la boucherie de Sabra et Chatila (1982), et enfin le crime de guerre de Jénine (2002). Avec, pour dénominateur commun, le général A. Sharon.

Dans la logique du sionisme, la terre a toujours constitué l'enjeu principal. Les juifs, qui ne représentaient qu'un très faible pourcentage de la population vivant sur la terre palestinienne avant la tragique guerre de 1948 et la création de l'Etat d'Israël, ont utilisé tous les moyens pour exproprier des citoyens palestiniens : terrorisme, génocide,

transfert de populations par la force et crimes de guerre.

Après la guerre de 1967, Israël a occupé par la force le reste de la Palestine, à savoir la Cisjordanie, Al Quds (Jérusalem) et la bande de Gaza, pour y implanter des dizaines de colonies sur des terres confisquées aux citoyens palestiniens.

Al Quds est encerclé par les colonies juives qui coupent la vieille ville de sa banlieue et de la grande ville de Ramallah. Un encerclement total, la stratégie de l'occupant est nette : c'est simple, toutes les hauteurs

de la ville sont occupées par des colonies juives. L'architecture de ces colonies est planifiée, elle exprime le mépris et une arrogance d'une rare violence.

Autre exemple, la ville de Gaza ou « la bande de Gaza », (45 km de long et 5 à 12 km de large) elle abrite un million de Palestiniens répartis en 3 villes et 18 camps de réfugiés. Ce million d'habitants se tasse sur les 219 km² de la zone d'autonomie palestinienne, soit 60% de la superficie totale de la bande. Ce qui offre la densité de population la plus élevée au monde, avec 2849,2 habitants au km² (contre 297,2 en Israël). Les 40% de la bande restante, comprenant les meilleures terres, les puits d'eau douce et les principaux accès à la mer, sont occupés par 6 mille colons israéliens sur une quinzaine de colonies. Celles-ci, comme

en Cisjordanie, obligent les habitants de Gaza à de longs détours. La logique étant alors de construire en plein espace palestinien.

Pour desservir ces colonies, les routes sont réservées aux juifs, des routes dites de « contournement », en fait des routes d'apartheid.

Les Juifs ont le droit de faire construire des immeubles sans limite. Par contre, les Palestiniens n'ont pas le droit de construire, ne serait-ce même que de surélever d'un étage leur maison. Pis, des milliers de maisons sont détruites, les façades des immeubles sont bombardées, rendant les logements inhabitables. Ces colonies, dont le nombre ne cessent d'augmenter, deviennent des enclaves et un véritable cancer pour la population palestinienne.

Israël capte à son seul avantage les investissements étrangers, et, parallèlement, entretient dans les territoires palestiniens un climat d'insécurité.

Il est bon de rappeler qu'aujourd'hui le PIB par tête des Palestiniens est de 1432 dollars et celui des Israéliens de 18840 dollars. La cruauté des chiffres est éloquente.

Autre exemple, l'eau a toujours été convoitée par les juifs. Dès 1967, l'eau des territoires occupés a été placée par Israël sous contrôle militaire et les résidents arabes se sont vu interdire de creuser de nouveaux puits, tandis que les colonies juives en foraient sans restriction. 90% de l'eau de la Cisjordanie est utilisée au profit d'Israël, les Palestiniens ne disposant que des 10% restants.

L'implantation de ces colonies sauvages, véritables enclaves armées construites sur une terre effrontément volée, secrète du poison qui envenime la vie des Palestiniens. Le mépris de l'humanité des Palestiniens est particulièrement visible dans les provocations cruelles et de sang froid, la mesquinerie hargneuse des contrôles aux « check points » qui n'ont que peu de rapport avec la sécurité, mais qui répondent à un besoin « primitif » d'humilier, de frustrer et de harceler. Avec en plus ce mur de béton, pour encercler et rendre folle une population enfermée, selon un projet inhumain et une pratique réfléchie et programmée.

Tous les peuples épris de paix, de justice et des droits de l'homme sont témoins de la force d'âme du peuple palestinien (hommes, femmes, enfants) et de sa capacité de résister face à une machine de guerre impitoyable et à la lâcheté du pouvoir politique international.

Conclusion :

Il est connu que toute critique de la politique d'Israël est synonyme d'antisémitisme. Aujourd'hui, cette affirmation fait partie définitivement du passé. Parce que le masque de l'imposture sioniste est tombé. Israël s'évertue désormais en vain à dissimuler les atrocités commises en Palestine, en se réfugiant dans le « droit sacro-saint » de légitime défense.

Ce plan de guerre (qui ne dit pas son nom) est prémédité de longue date par un groupe de sionistes, pour rendre toute solution politique impossible et vouer à l'échec toute tentative de développement, dans le seul but de contrecarrer et d'annuler toute possibilité de paix, et de créer le désordre.

Désormais, le mouvement politique et religieux de Herzl, Peres et Sharon est dans l'impasse tout comme « l'Empereur Bush » dans sa lutte contre le « terrorisme ».

Le peuple palestinien est debout et mènera le combat jusqu'au bout.

Les réfugiés dans le Cisjordanie et la bande de Gaza, par Ma'moun Kiwan (écrivain palestinien résidant en Syrie)

Ces réfugiés ont souffert, au cours des décennies précédentes, tout au long du conflit arabo-sioniste, et précisément depuis 1948, de deux « Nakba » : la première a consisté à les expulser de leurs villes et villages vers les régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et la deuxième en les expulsant des régions précédentes vers d'autres régions de la Cisjordanie ou de la bande de Gaza, ou à l'extérieur de la Cisjordanie, où ils sont devenus des réfugiés.

Ces réfugiés ont fait de lourds sacrifices au cours des décennies passées, en luttant contre l'occupation sioniste, ils constituèrent l'infrastructure sociale de la première Intifada en 1987 et constituent celle de l'Intifada actuelle. C'est ce qu'ont montré les événements des deux Intifadas, comme l'a montré la résistance héroïque des réfugiés des camps de Cisjordanie et de Gaza, contre toutes les répressions et les opérations barbares commises par l'armée israélienne. La résistance des camps de Jénine et de Balata, par exemple, au cours de ce qui a été nommé l'opération « rempart », montre clairement le rôle des réfugiés dans le conflit et le degré de leur attachement à leur cause.

Selon les données du premier recensement de 1997, les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza se répartissent sur 656 zones d'habitations, que ce soient des villes (54) ou des villages (573), ou camps (29), dont 20 se trouvent en Cisjordanie, près ou dans les villes : Jénine (1 camp), région de Toubas (un camp), Tulkarm (deux camps), Naplouse (trois camps), Ramallah, Bireh (cinq camps), Ariha (deux camps), al-Quds (un camp), Bethlehem (trois camps), al-Khalil (deux camps). Neuf camps dans la bande de Gaza, l'un au nord de Gaza, l'autre dans Gaza, quatre dans la région du centre de la bande (Deir Balah, Nusayrat, Maghazi, Bureij), un camp à Khan Younes, deux

camps à Rafah. Parmi ces camps, al-Aroub, Beit Jibrin, Ayda, Sha'fat, Dhayshé, Aqaba Jabr, Deir Ammar, Ayn Sultan, Balata, Jalazoun, Askar, Tulkarm, Jenine et Nour Shams en Cisjordanie, et Breij, Jabalya, Nusayrat, Shati', Deir Balah, Khan Younes et Maghazi dans la bande de Gaza.

Le recensement général des Palestiniens, résidents et réfugiés en Cisjordanie et bande de Gaza établit que 2.597.616 Palestiniens y vivent, dont 1.579.099 en Cisjordanie, répartis en réfugiés (423.147) et non-réfugiés (1.161.571), soit la proportion des réfugiés est de 26,5%. Quant aux habitants de la bande de Gaza, leur nombre est, selon le même recensement, de 1.000.517 personnes, dont 651.571 réfugiés qui représentent 65,1% de l'ensemble des habitants de la bande, ce qui signifie que les réfugiés représentent 41,4% des habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Les estimations du second livre annuel des statistiques palestiniennes paru à Ramallah à la fin de l'année 2001 soulignent que le nombre de réfugiés palestiniens inscrits en Cisjordanie et Gaza est de 1.409.631 personnes, le nombre de réfugiés inscrits dans les camps de Cisjordanie et la bande est de 608.862 personnes.

Du fait de la croissance naturelle des naissances chez les Palestiniens, le bureau central des statistiques a annoncé, au début de l'année 2003, que le nombre total des Palestiniens est de 9,3 millions dont 3,6 millions habitant la Cisjordanie et la bande de Gaza. Si les réfugiés de Cisjordanie et de la bande conservent leur pourcentage du total de la population dans ces deux régions, leur nombre serait actuellement de 1.150.000 personnes, chiffre plus bas que les estimations de la fin de l'année 2000 qui ont évalué le nombre de réfugiés en Cisjordanie et la bande de Gaza à environ 1.520.044 personnes.

Les réfugiés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza souffrent de nombreuses crises économiques et sociales, qui sont encore plus critiques que celles vécues par les Palestiniens dans les villages et les villes de Cisjordanie et de la bande, et cette situation est la conséquence de l'occupation sioniste, des pratiques et des agressions de l'armée israélienne et des colons. Sur le plan de l'habitat, les camps souffrent d'une surpopulation, étant donné la surface géographique réduite des camps. (...) Les données statistiques palestiniennes publiées en 1997 et 1998 indiquent que près de 79% des familles palestiniennes vivent dans des habitations appartenant à l'UNRWA et 10% des

familles vivent dans des habitations louées. La moyenne des pièces d'une habitation de la société palestinienne est de 3,6 pièce, et plus de 29% des familles de Cisjordanie vivent dans des habitations d'une ou de deux pièces, pour 14% des familles de la bande de Gaza. La moyenne du nombre des individus pour une pièce en Cisjordanie et dans la bande est de 2,18 pour une pièce, et près de 23% des familles vivent dans des habitations dont la densité est de 3 ou plus pour une pièce.

Quant aux services, 40% des familles vivent dans des habitations reliées à des réseaux de voirie (34% en Cisjordanie et 53,5 dans la bande de Gaza).

Malgré la position nationale active et claire des réfugiés de la Cisjordanie et de la bande, il est nécessaire d'examiner leur attitude relative au règlement en cours dans le conflit palestinien israélien, en s'appuyant sur quelques études disponibles, qui sont réduites. Parmi elles, une étude du centre des recherches palestiniennes de Naplouse, en 1995. Cette étude a pris un échantillon de 1271 individus âgés de plus de 18 ans, 856 de Cisjordanie et 415 de la bande, et ils ont été questionnés à propos de l'avenir des camps. 47% d'entre eux ont souhaité que les camps restent là où ils sont, tout en y améliorant les conditions de vie. Près de 20% ont souhaité que rien ne soit changé dans les camps, 25% ont souhaité que la population des camps soit répartie ailleurs, et 6% n'avaient pas d'avis. Ce qui est remarquable, c'est que 75% des personnes interrogées ont souhaité que les camps demeurent, la majorité d'entre elles appelant à l'amélioration des conditions de vie et d'habitat.

Mis à part cette étude, aucune ne met en relief l'attitude des réfugiés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en ce qui concerne le règlement et les questions du règlement définitif, y compris celle des réfugiés, et ce sont plutôt la plupart des attitudes officielles, de l'autorité ou de l'opposition, qui sont exprimées, et parmi celles-ci, la position exprimée par le Dr Haydar Abdul Shafi, dans un document émis par le ministre de l'information palestinien en 1995 qui insiste sur le droit au retour et l'incapacité économique des pays arabes à intégrer les réfugiés d'une part, et d'autre part, le fait que la majorité des réfugiés, y compris ceux de la Cisjordanie et de la bande, souhaitent le retour à leurs villes et villages d'origine à l'intérieur de la Palestine occupée en 1948. (...)

Les négociations de Camp David II, menées sous supervision américaine entre le 11 et le 25 juillet 2000 et les négociations de Taba qui ont suivi quelques mois après, ont défini le cadre général pour examiner

l'avenir des réfugiés de Cisjordanie et de la bande de Gaza plus précisément, et les autres réfugiés de façon générale. Avant les négociations de Camp David II et Taba, les positions palestiniennes peuvent être résumées ainsi :

- La revendication du retrait israélien total de l'Est de Jérusalem, y compris des quartiers juifs.

- Le retrait israélien aux frontières du 4 juin 1967, et l'application de la résolution 242, dans ses moindres détails.

- Contrôle palestinien sur les voies des frontières avec l'Egypte et la Jordanie.

- Démantèlement de toutes les colonies, sans nier la possibilité de souplesse dans ce domaine.

(...)

Les négociateurs palestiniens et sionistes ont discuté à nouveau à Taba plusieurs propositions relatives à la question des réfugiés palestiniens, celles-ci s'appuyaient sur les points suivants :

- 1 - Les deux parties admettent qu'une solution juste et globale de la question des réfugiés est nécessaire pour parvenir à une paix juste, globale et durable.

- 2 - L'Etat sioniste admet sa responsabilité morale et juridique dans l'expulsion violente des Palestiniens au cours de la guerre de 1948, et dans l'interdiction des réfugiés à retourner chez eux en application de la décision 194 de l'assemblée générale des Nations Unies.

- 3 - L'Etat sioniste assume la responsabilité de régler la question des réfugiés.

- 4 - La solution juste au problème des réfugiés, en application de la résolution du conseil de sécurité 242 doit mener à l'application de la résolution 194 de l'assemblée générale des Nations Unies.

- 5 - Conformément à la résolution 194 de l'assemblée générale de l'ONU (troisième session), tous les réfugiés souhaitant retourner à leurs terres en Israël et vivre en paix avec leurs voisins ont le droit de le faire, et chaque réfugié pourra exercer son droit au retour selon les normes fixées par l'accord. Parmi ces normes :

- A - Le réfugié palestinien est tout Palestinien qui a été interdit de retourner chez lui après le 29 novembre 1947.

- B - Le terme « réfugié » inclut la descendance et l'épouse.

- C - Le terme « réfugié » s'applique à toutes les personnes enregistrées auprès de l'UNRWA.

De plus, certains points de l'accord de Taba ont indiqué que les régions de l'autorité palestiniennes (Etat) faisaient partie des régions d'accueil des réfugiés. Tout

comme le projet de l'Etat palestinien a mentionné les réfugiés en disant, dans l'article 14 : « Le Palestinien qui est sorti de Palestine en 1948 et qui s'est vu interdit de retour a le droit de revenir dans l'Etat palestinien et de porter sa nationalité, et c'est un droit durable, ne pouvant être remis en cause. L'Etat palestinien poursuivra son effort pour l'application du droit légal au retour des réfugiés palestiniens à leurs villes et villages et à l'indemnisation, grâce aux négociations et aux moyens politiques et juridiques, en application de la résolution 194 des Nations Unies de 1948 et des principes du droit international. »

A partir de là, il semble que le sort des réfugiés palestiniens, et parmi eux ceux de la Cisjordanie et de Gaza, se situe entre une demi citoyenneté et une résidence dans l'Etat palestinien promis, dont la création est censée améliorer les différents secteurs de la vie, social, économique et institutionnel. Cependant, l'ampleur des destructions de ces secteurs due aux invasions de l'armée israélienne indique que cet Etat est encore lointain, et que les bases de son indépendance et de sa souveraineté sont loin d'être élaborées.

DROIT DE SAVOIR :

Il est bon de rappeler l'autre 11 septembre, l'attaque du Palais présidentiel au Chili, un certain 11 septembre 1973. Le président, Salvador Allende, élu 3 ans plus tôt, a trouvé la mort le jour même. Le « terrorisme » a des antécédents que l'on oublie.

Aux Etats-Unis, l'individu a certes un maximum de droits, contrairement aux Etats qui se targuent d'être « islamiques », et qui pour la plupart sont des régimes policiers qui ont fait leurs preuves par le nombre des disparus, les assassinats politiques et systématiquement, par l'annihilation de la liberté de pensée.

Aux Etats-Unis cependant, la propagande permet une manipulation des consciences qui nuit grandement aux principes mêmes de la démocratie. Il faut lire à ce propos

l'excellent livre de Noam CHOMSKY : Propaganda (éd. du Félin, Paris 2002).

Aux Etats-Unis, l'individu doit se plier aux lois qui restreignent son expression publique et collective, celle-ci pouvant être considérée comme une atteinte à la « sécurité de l'Etat ». L'espace politique est dominé par les lobbies, qui se servant de la presse et des médias, constituent un gouvernement dans le gouvernement.

Ce n'est guère mieux que dans un dictature.

Au sein des instances internationales, toutes les règles sont bonnes pour tout le monde, sauf quand elles dérangent le pouvoir américain, celui-ci n'est pas obligé de les appliquer. Par contre, il ne se gêne pas pour sanctionner ceux qui ne les appliquent pas, ou bien il prend le contrôle militaire du pays (avec la complicité de despotes) qui ne se plie pas à son désir.

VISITEZ NOTRE SITE
<http://www.cige.org>